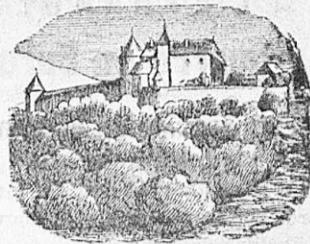




LA GRUYÈRE



ABONNEMENTS
Suisse. . . 1 an, Fr. 4.50
" " " 6 mois : 2.50
Etranger. 1 an : 9.—
" " " 6 mois : 5.—
payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et samedi.

Supplément bimensuel gratuit : « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration : Rue de la Sionge, Bulle

HORAIRE D'HIVER : BULLE, dép. 7^h 10^h 2^h 6^h 4^h. — BULLE, arr. 9^h 12^h 4^h 9^h 5.

ANNONCES

District de la Gruyère: une seule insertion, 15 c.; annonces répétées, 10 c. Canton et Suisse, 15 c. Etranger, 20 c. la ligne ou son espèce. RECLAMES: Suisse, 30 cent. Etranger, 40 c. la ligne. S'adr. à l'Agence de publicité Haasenstein et Wögli, 84, rue de Boulayes (Cercle catholique 1^{er} étage)

Pour notre alimentation.

L'année dernière, nombreux furent les agriculteurs prévoyants qui, soucieux de contribuer dans la mesure de leurs moyens à l'alimentation du pays, ont mis en culture et ensemencé en blé une certaine étendue de terrain. Tous s'en sont bien trouvés et nul d'entre eux ne regrette de l'avoir fait et chacun a répété, en l'étendant par-tois, la même opération cette année. C'est un apport considérable à la consommation, apport qui a diminué dans une forte mesure notre déficit annuel et, partant, nos importations de l'étranger, dont les produits sont souvent loin de valoir les nôtres.

C'est très bien de songer au pain. C'est d'autant mieux que la production des fourrages n'en a pas été diminuée et qu'elle suffit très largement aux besoins du pays. Mais il faut songer encore à assurer dans la plus large mesure possible notre alimentation en légumes.

Aux environs de chacun de nos villages, dans les parages de toutes nos villes existent des surfaces assez considérables qu'on laisse improductives. Pourquoi ne pas abandonner ces terrains à des ménages pauvres avec obligation de les mettre en culture et de les ensemercer? Ce serait assurer une partie de l'alimentation de beaucoup de ménages et, partant, diminuer la charge qui pèse sur l'ensemble de la consommation et sur l'importation.

Il n'est pas besoin d'un grand jardin pour fournir le légume nécessaire à une famille. Deux à trois cent mètres de surface suffisent amplement à fournir le nécessaire à un ménage tout en lui permettant de faire d'importantes réserves pour la mauvaise saison.

Or, avec tous les terrains en friche que possèdent nos communes, combien ne ferait-on pas de ces jardins potagers? Il est du devoir des autorités communales, plus encore que des particuliers, de veiller à cela. Aussi ne saurait-on concevoir une administration communale, dont la communauté possède des terrains, mettre obstacle à la mise en culture de ces terrains. Avant de songer aux besoins du bétail, dont le ravitaillement est largement assuré par nos pâturages et nos prairies, il faut tout d'abord, et c'est là un devoir primordial, songer à l'alimentation de la population. Dans nos villages essen-

tiellement agricoles, chacun possède son petit jardin et son plantage. Ce n'est donc pas à eux que s'adresse cet appel, mais bien à celles de nos communes où la majeure partie de la population ne trouve pas à cultiver la moindre parcelle de jardin, tous les terrains disponibles étant réservés pour l'affouragement du bétail. Dans ces communes-là, l'administration devrait s'ingénier à provoquer, sinon à encourager les cultures potagères, en aménageant le plus grand nombre de jardins sur les terrains possédés par la commune et en les louant aux particuliers. Tout en trouvant un revenu bien supérieur des terrains communaux, on rendrait un immense service à la population en lui permettant d'assurer par elle-même une partie de sa consommation.

Mais il n'est pas négligeable de cultiver telle ou telle espèce de légumes. Que faut-il ensemercer? telle est la question.

Des laitues, de la salade, c'est très bien. Mais ce sont là des légumes qui doivent être consommés immédiatement et ne permettent pas des approvisionnements pour l'hiver. Les épinards sont on ne peut plus sains et nourrissants. Mais ils sont aussi impossibles à conserver.

Avec les choux, c'est autre chose. On en fait de la choucroute que l'on conserve jusque bien avant dans la saison suivante.

Mais ce que nous conseillons tout particulièrement d'ensemencer et dont nous sommes tributaires de l'étranger pour une large part, ce sont les légumineuses, pois, fèves et haricots. Les grains forment une réserve importante pour notre alimentation en hiver. Ils ont en outre le mérite de n'exiger aucun soin d'entretien et de conservation et, surtout, d'être fort nourrissants.

Les haricots, entre autres, forment une source importante de revenus pour ceux qui s'adonnent à leur culture.

Un mot encore au sujet de l'ensemencement. La plupart de nos ménages ont l'habitude de former des platebandes de pois ou de haricots ensemencés sur trois lignes. C'est là une erreur qui nuit grandement à la production. En effet, ces légumineuses exigent surtout de l'air et de la lumière. La ligne intérieure de la platebande ne reçoit pas suffisamment de

ces deux éléments essentiels à la prospérité des plantes et il est bien rare qu'elle soit productive. C'est de la place et de la semence perdues. Semons donc sur deux lignes seulement et l'on s'en trouvera bien.

NOUVELLES SUISSES

Industrie suisse. — Sous la dénomination de Chambre syndicale des fabricants suisses de chocolat, a été créée à La Chaux-de-Fonds une société coopérative dont le but est de grouper ses adhérents pour la défense des intérêts généraux de leur industrie. La société a son siège à La Chaux-de-Fonds, rue Léopold-Robert 66.

Son comité se compose de MM. Jacques Klaus, fabricant au Locle; Caillet Alexandre, conseiller national à Broc; Jules Séchaud, fabricant à Montreux; Fritz de Ratté, Neuchâtel; Walter Lindt, fabricant, et Théodore Tobler, fabricant, à Berne.

La signature sociale est conférée à M. James Perrenoud, à La Chaux-de-Fonds.

Prochaine arrivée de prisonniers de guerre. — On attend pour la fin d'avril ou le commencement de mai l'arrivée en Suisse, où ils seront hospitalisés, d'un grand nombre de prisonniers de guerre malades, français et allemands. On évalue le nombre des nouveaux arrivants à 8000 environ, soit 6000 Français et 2000 Allemands.

La répartition de ces prisonniers n'a pas encore été arrêtée.

Fribourg compte bien qu'un certain nombre lui seront réservés.

Donanes. — Les recettes des donanes se sont élevées au mois de mars 1916 à 5,398,192 fr. 51; en mars 1915, à 4,929,984 fr. 03. Augmentation en 1916, 468,208 fr. 48. Du 1^{er} janvier à fin mars, en 1916, 13,711 mille 724 fr. 37; en 1915, 13,188,729 francs 12 cent. Augmentation, 522 mille 995 fr. 25.

Industrie laitière. — On écrit à la Gazette de Lausanne et à la Revue:

Dans une réunion de marchands de fromage de la Suisse romande tenue le 28 mars, à Lausanne, les nouvelles dispositions et arrêtés du département

fédéral de l'économie publique ont été examinés.

Ces dispositions étant de nature à modifier profondément les méthodes de fabrication et les usages du commerce de nos fromages du Jura et de Gruyère, il a été pris la résolution:

1. De fonder un Syndicat des marchands de la Suisse romande pour permettre à ceux-ci de pouvoir présenter en haut lieu leurs revendications, puisque actuellement, soit au cantonal, soit au fédéral, on exige l'organisation en syndicats de tous les industriels ou commerçants.

2. De provoquer une réunion de tous les intéressés du canton, soit: représentants des sociétés de fromagerie, amodiateurs, laitiers et marchands, pour examiner la situation et étudier la possibilité d'une organisation complète de tous les intéressés du canton et même de la Suisse romande. Cette organisation aurait pour but d'améliorer et d'uniformiser les procédés de fabrication, ainsi que les conditions du marché, cela en vue de maintenir la réputation de nos fromages du Jura et de la Gruyère. Elle aurait aussi pour tâche d'obtenir de nos autorités fédérales les mêmes avantages commerciaux que ceux qui ont été accordés uniquement à la Suisse allemande jusqu'à maintenant, car il est incontestable que depuis le début de la guerre la Suisse romande a été préjudicée.

Accident mortel. — Samedi, le corporal infirmier A. Favre, de Cormoret, en voulant sauter sur le train de La Chaux-de-Fonds déjà en marche, est tombé sous les roues et a été tué sur le coup.

Affaire Froidevaux.

Le Tribunal militaire de cassation réuni lundi matin à Berne, sous la présidence de M. Lachenal, a cassé le jugement de première instance condamnant M. Froidevaux, rédacteur du *Petit Jurassien*, à 13 mois de réclusion.

Il a annulé la première condamnation en ce qui concerne la trahison, mais a retenu le chef d'accusation d'atteinte grave à l'honneur et a condamné M. Froidevaux à 4 mois de prison, sous déduction de la prison préventive subie.

MS

u marin 59.-
n. Fr. 47.50
noire 47.
arin
e marin 65.-
uté. Fr. 6.75
gris 6.
t. Fr. 9.75
otte 9.
oire Fr. 12.90
ire Fr.

2.75
2.45
1.45
3.50
4.50

90 cts.
1.25, 90
noir, 1.65
droite 1/1 1.

LE

l'anémie, les d'appétit, etc.

ps p. combattre s dactres, etc. 50.

Bullioz

maux de tête, emements, s et burlis. =

ies et à la at.

EZ" et la

es de bois

e, chêne, etc.

v. 20 m³) déposées sur le mont, près des Granges, vendre.

ser les offres par m³ à M. r, caissier, à La Tour-

qu'au samedi soir 8

A L'ÉTRANGER La guerre en Europe.

La bataille de Verdun. Attaque générale.

Les Allemands ont livré dimanche et perdu une grande bataille. Le nouvel effort qu'ils croyaient être décisif s'est terminé pour eux par une défaite complète.

Le *Matin* dit qu'il est évident que l'ennemi a entrepris une attaque sur l'ensemble du front, afin de tenter de l'enfoncer sur quelques points, à la faveur de l'assaut général. Cette opération a échoué complètement. « Nous avons repoussé partout les assauts violents, dit le journal, sans céder un pouce de terrain. Il ne reste aux Allemands qu'à dénombrer leurs morts et à demander aux journaux officieux de calmer la déception publique par de nouveaux sophismes. »

L'*Echo de Paris* affirme que les troupes allemandes ont été ébréchées effroyablement. « Il s'agit indubitablement, dit-il, d'une violente bataille. La glorieuse résistance à un assaut d'une telle envergure doit nous inspirer une confiance absolue dans nos soldats. »

Guillaume II à Hindenburg.

L'empereur a dressé au maréchal de Hindenburg, à l'occasion de son 50^{me} anniversaire de service, un télégramme extrêmement chaleureux, se terminant par l'avis qu'il lui fait parvenir son portrait à l'huile.

Un beau cadeau !

Mines et torpilles.

Le Lloyd annonce que le vapeur anglais *Braunton* et le voilier *Olyde* ont été détruits par des explosions. Les équipages ont pu être sauvés.

Le vapeur anglais *Chantala* et le vapeur norvégien *Saint Joernborg* ont été coulés.

Les pertes de la Norvège.

On publie la liste des navires norvégiens torpillés, coulés par des mines ou capturés depuis le début des hostilités.

91 bâtiments ont été ainsi perdus pour la flotte marchande norvégienne. En outre, 5 bateaux atteints par des mines ont pu être sauvés et réparés,

FRUILLÉTON DE « LA GRUYÈRE »

La Terre qui meurt

PAR
RENÉ BAZIN

Ainsi découvert et immobile dans le jour finissant, il avait grand air, le métayer de la Fromentière, et l'on comprenait le surnom, la « seigneurie » comme ils disent, dont on usait pour lui. On l'appelait Lumineau l'Évêque, pour le distinguer des autres du même nom : Lumineau le Pauvre, Lumineau Barbe-Fine, Lumineau Tournevire.

Il considérait de loin sa Fromentière. Entre les troncs des ormes, à plusieurs centaines de mètres au sud, le rose lavé et pâle des tuiles s'encadrait en émaux irréguliers. Le vent apportait le mugissement du bétail qui rentrait, l'odeur des étables, celle de la camomille et des fenouils qui foisonnaient dans l'air. Toute l'image de sa ferme se levait pour moins que cela dans l'âme du métayer.

77 marins ont trouvé la mort dans ces sinistres imputables aux seuls Allemands, et la valeur des navires et marchandises détruits dépasserait 100 millions.

L'offensive du général Kouroupatkine.

Résumant la récente offensive de l'armée du général Kouroupatkine, que la crue des eaux a arrêtée, le critique militaire de la *Gazette de la Bourse* écrit :

« Cette offensive permet aux troupes russes d'améliorer considérablement leur situation stratégique et de sortir des régions menacées par l'inondation. Elle leur a démontré la possibilité de forcer les organisations défensives de l'ennemi, réputées inexpugnables, et même d'enfoncer le front allemand. »

Cette offensive a forcé le général Hindenburg à dépenser inopinément et prématurément d'importantes réserves qu'il a dû faire venir d'Allemagne en formations nouvelles. Elle a désorganisé subitement l'armée du général Hindenburg qui se préparait tout l'hiver à donner un formidable coup dès le printemps. Il se voit maintenant forcé d'ajourner sa propre offensive. »

Mort de deux généraux allemands.

Deux généraux de division, le général von Dorrer et le général von Scenberg, ont succombé aux suites de leurs blessures. Le général von Dorrer commandait une division wurtembergeoise. Il avait été blessé dans une reconnaissance par un éclat d'obus. Son adjutant, le major Waldemar von Roohn, avait été tué à ses côtés.

Quarante morts par une avalanche.

On mande de Brescia qu'une avalanche est tombée sur une caserne récemment bâtie près du lac d'Arno (Italie, dans les Alpes bergamasques, à la frontière autrichienne); le bâtiment s'est écroulé, ensevelissant presque tous les soldats. On a retiré actuellement quarante morts et autant de blessés.

Recrutement en Angleterre.

Une proclamation appelle sous les drapeaux les hommes de 18 et 19 ans.

En voyant la lueur dernière de son toit dans le couchant du jour, il nomma les deux fils et les deux filles qu'abritait la maison, Mathurin, François, Eléonore, Marie-Rose, lourde charge, épreuve et douceur mêlées de sa vie; l'aîné, son superbe aîné, atteint par le malheur, infirme, condamné à n'être que le témoin douloureux du travail des autres; Eléonore qui remplaçait la mère morte; François, nature molle, en qui n'apparaissait qu'incertain et complet le futur maître de la ferme; Rousille, la plus jeune, la petite de vingt ans... Est-ce que le garde avait encore fait une menterie en parlant des assiduités du valet? C'était probable. Comment un valet, le fils d'une pauvre veuve du Bocage, de la terre lourde de là-bas, aurait-il osé courtiser la fille d'un métayer maraîchin? De l'amitié, il pouvait en avoir, et du respect pour cette jolie fille dont on remarquait le visage rose, oui, lorsqu'elle revenait, le dimanche, de la messe de Sallertaine; mais autre chose?... Enfin, on veillerait... Toussaint Lumineau ne pensa qu'un instant à cette mauvaise parole que l'homme avait dite, et, tout de suite après, il songea, avec une douceur et un apaisement de cœur,

Protestations de Liebknecht au Reichstag.

A la Chambre des députés, Liebknecht a attaqué les membres de la commission des cultes, les accusant d'avoir joué de fausses manœuvres. Il a aussitôt été rappelé à l'ordre.

L'orateur ayant déclaré que le crime de Serajewo avait été accueilli par beaucoup comme une « grâce du ciel », les cris de : « Fi donc ! Misérable ! Rustre ! Jetez-le à la porte ! » se sont fait entendre.

La majeure partie des membres du centre et du parti conservateur ont quitté la salle.

Liebknecht ayant été rappelé à l'ordre trois fois, le président de la Chambre lui a retiré la parole.

A la séance de vendredi au Reichstag, Liebknecht, d'après le sténogramme officiel, a été amené à renouveler ses accusations contre le gouvernement à propos de l'emploi des prisonniers de guerre. Voici l'extenso du passage de son discours :

« Dans les camps de prisonniers de guerre en Allemagne, on pousse des prisonniers russes, français et anglais systématiquement à des services de guerre traîtres à leur patrie. J'ai les documents sous ce rapport en mains. (Grand tumulte.) C'est une grave rupture du droit des gens. (Rappel à l'ordre.) Il a été formé une brigade irlandaise. (Rappel à l'ordre.) Il faut que je profite de l'occasion pour mettre cette honte au pilori. » (Interruptions tapageuses.)

La parole est ensuite retirée à Liebknecht.

Lors de la discussion du budget de la marine, Liebknecht a encore reproché au gouvernement allemand d'avoir mis la guerre en scène sous le mot d'ordre de lutte contre le tsarisme.

Au moment de quitter la tribune, le député Liebknecht a crié à l'assemblée : « Messieurs, ayez honte, cela est indigne. »

CANTON DE FRIBOURG

Tireurs fribourgeois. — Le Comité cantonal invite toutes les sections du canton à organiser au plus vite des cours de jeunes tireurs. En

à l'unique absent, au fils qui par la naissance précédait Rousille, André, le chasseur d'Afrique, qui avait suivi comme ordonnance, en Algérie, son colonel, un frère du marquis de la Fromentière. Ce dernier fils, avant un mois il rentrerait, libéré du service. On le verrait le beau Maraîchin blond, aux longues jambes, portrait du père jeune, tout noble, tout vibrant d'amour pour le pays de Sallertaine et pour la métairie. Et les inquiétudes s'oublieraient et se fonderaient dans le bonheur de retrouver celui qui faisait se détourner les dames de Châlans, quand il passait, et dire : « C'est le beau gars dernier des Lumineau ! »

Le métayer demeurait ainsi, bien souvent, après le travail fini, en contemplation devant sa métairie. Cette fois, il resta debout plus longtemps que de coutume, au milieu des houles fuyantes des feuilles, devenues ternes, grisâtres, pareilles dans l'ombre à des guérets nouveaux. Les arbres eux-mêmes n'étaient plus que des fumées vagues autour des champs. Le grand carré de ciel, extrêmement pur, qui s'ouvrait au-dessus, tout plein de rayons brisés, ne laissait tomber sur les choses qu'un peu de pous-

se conformant à ce vœu, elles rempliraient un devoir patriotique. Ces cours de jeunes tireurs sont les seuls exercices pour lesquels la Confédération fournit de la munition. Les sections voudront bien demander à la Direction militaire cantonale les instructions et les formulaires nécessaires.

L'organisation de ces cours est très simple.

La Confédération versera, comme par le passé, un subside de fr. 5.— pour chaque jeune tireur ayant terminé le cours, et la Société suisse des Carabiniers versera un subside de 1 fr. pour chaque jeune tireur ayant droit au subside fédéral.

Seules les classes d'âge de 1897 et 1898 ont droit aux subsides. Ces cours sont absolument gratuits pour ces classes d'âge. Les sections feront rapport au Président cantonal dès la clôture du cours.

Cent nouveaux Bernois.

Le Grand Conseil vient d'accorder la naturalisation à une centaine d'étrangers, dont 62 Allemands, 11 Autrichiens, 14 Italiens, 9 Français et 4 Russes. Trois de ces nouveaux Suisses habitent le canton de Fribourg; ce sont MM. Stephan, serrurier à Fribourg; Zimmermann, charbon à Morat, et Schneider, procureur à Broc.

GRUYÈRE

Sapeurs-pompiers. — Tous les sapeurs pompiers, exclus du Corps ou l'ayant quitté pour un motif quelconque, sont tenus de remettre toutes les pièces d'habillement ou d'équipement qu'ils possèdent à la salle de gymnastique, le mercredi 12 crt., de 8 à 8 1/2 heures du soir.

Nous avisons les intéressés que la possession indue de ces effets les expose à des poursuites pénales. Passé le 12 crt., des mesures seront prises contre les détenteurs éventuels de matériel.

Les maîtres de pension, patrons, etc., qui détiennent du matériel ou équipement, sont priés d'informer M. Marcel Rappo, fourrier du Corps, qui fera chercher ces effets à domicile.

Les sapeurs-pompiers en activité de service sont rendus attentifs à l'assemblée obligatoire du mercredi 12 crt. Tenue de feu.

Le Corps d'Officiers.

Incendie. — Vendredi dernier, vers une heure du matin, un incendie s'est déclaré dans un bâtiment en bois situé au milieu du village de Sorens. Les deux ménages qui habitaient cette

sière de jour, qui les montrait encore, mais ne les éclairait plus. Lumineau mit ses deux mains en porte-voix devant sa bouche, et, tourné vers la Fromentière, héla :

— Ohé ! Rousille !

Le premier qui répondit à l'appel fut le chien, Bas-Rouge, accouru comme une trombe de l'extrémité de la pièce. Puis une voix nette, jeune, s'éleva au loin et traversa l'espace :

— Père, on y va.

Aussitôt, le paysan se courba, saisit une corde dont il entourait et serra un monceau de feuilles cueillies, et chargeant le fardeau d'un coup d'épaule, chancelant sous la pesée de l'énorme botte qui dépassait de toutes parts son échine, ses bras relevés, sa tête enfoncée dans la moisson molle, il suivit le sillon, tourna, et descendit par la piste qu'avaient tracée dans l'herbe les pieds des gens et des bêtes. Au moment où il arrivait au coin du champ, devant une brèche de la haie, une forme svelte de toute jeune fille se dressa dans le clair de la trouée. Rousille passa, d'un mouvement souple, par-dessus l'échalier, et, quand elle eut passé, ses jupes retombèrent, courtes, sur ses jambes, lais-

maison n'eurent que le mobilier dans les flammes. Un jeune homme, qui logeait à l'écurie, ne répondit pas à l'appel de ses parents; il resta dans la maison.

On ignore les causes de ce fait, mais on sait cependant que le feu s'est allumé d'abord la grange, puis les étables; c'est probablement par suite de la constance que la jeune vic-

triste fin. L'action des pompes du village a protégé les maisons voisines. Le bâtiment était la propriété de M. Auguste Gobet.

Bulle-Fribourgeoise. — MM. Fasel et Cie relatifs à la vente automobile entre Bâle et Fribourg par La Roche n'ont pas obtenu de la C. E. G. l'autorisation de ce service qui sera d'une grande utilité aux populations de la région.

Le projet d'horaire, établi pour la période du 1^{er} mai au 30 septembre, est déposé aux préfectures de la Gruyère et de la Sarine, et sera soumis au conseil et formé en propositions.

Recensement fédéral du 19 avril. — L'autorité communale veillera à la régularité du recensement sur le territoire de la commune.

Elle confiera le recensement du bétail, au bachelier, et à d'autres personnes compétentes; le cercle de la commune correspond au cercle d'habitation. En tête de la liste des détenteurs de bétail, l'autorité municipale inscrira le numéro du cercle (N° 1, N° 2, etc.), et indiquera très exactement le nombre de têtes. Chaque recenseur recevra un exemplaire du règlement du 2 novembre 1911, et une liste des détenteurs de bétail. Les cartes de possession de bétail, distribuées pour le recensement, sont préparées par le cercle de la commune, le N° du cercle, le nom du détenteur et le nom du propriétaire ou son remplaçant. Les cartes de possession de bétail, distribuées pour le recensement, sont préparées par le cercle de la commune, le N° du cercle, le nom du détenteur et le nom du propriétaire ou son remplaçant. Les cartes de possession de bétail, distribuées pour le recensement, sont préparées par le cercle de la commune, le N° du cercle, le nom du détenteur et le nom du propriétaire ou son remplaçant.

Les cartes de possession de bétail, distribuées pour le recensement, sont préparées par le cercle de la commune, le N° du cercle, le nom du détenteur et le nom du propriétaire ou son remplaçant.

Les cartes de possession de bétail, distribuées pour le recensement, sont préparées par le cercle de la commune, le N° du cercle, le nom du détenteur et le nom du propriétaire ou son remplaçant.

Les cartes de possession de bétail, distribuées pour le recensement, sont préparées par le cercle de la commune, le N° du cercle, le nom du détenteur et le nom du propriétaire ou son remplaçant.

Les cartes de possession de bétail, distribuées pour le recensement, sont préparées par le cercle de la commune, le N° du cercle, le nom du détenteur et le nom du propriétaire ou son remplaçant.

Les cartes de possession de bétail, distribuées pour le recensement, sont préparées par le cercle de la commune, le N° du cercle, le nom du détenteur et le nom du propriétaire ou son remplaçant.

Les cartes de possession de bétail, distribuées pour le recensement, sont préparées par le cercle de la commune, le N° du cercle, le nom du détenteur et le nom du propriétaire ou son remplaçant.

Les cartes de possession de bétail, distribuées pour le recensement, sont préparées par le cercle de la commune, le N° du cercle, le nom du détenteur et le nom du propriétaire ou son remplaçant.

Les cartes de possession de bétail, distribuées pour le recensement, sont préparées par le cercle de la commune, le N° du cercle, le nom du détenteur et le nom du propriétaire ou son remplaçant.

Les cartes de possession de bétail, distribuées pour le recensement, sont préparées par le cercle de la commune, le N° du cercle, le nom du détenteur et le nom du propriétaire ou son remplaçant.

Les cartes de possession de bétail, distribuées pour le recensement, sont préparées par le cercle de la commune, le N° du cercle, le nom du détenteur et le nom du propriétaire ou son remplaçant.

Les cartes de possession de bétail, distribuées pour le recensement, sont préparées par le cercle de la commune, le N° du cercle, le nom du détenteur et le nom du propriétaire ou son remplaçant.

Les cartes de possession de bétail, distribuées pour le recensement, sont préparées par le cercle de la commune, le N° du cercle, le nom du détenteur et le nom du propriétaire ou son remplaçant.

à ce vœu, elles remplissent patriotique. Ces cours sont les seuls exercices que la Confédération militaire. Les sections demander à la Direction nationale les instructions et nécessaires.

de ces cours est très ration versera, comme un subside de fr. 5.— une tireur ayant tenu la Société suisse des sections sera un subside de 1 fr. une tireur ayant droit al.

sses d'âge de 1897 et ux subsides. Ces cours et gratuits pour ces sections feront rapport cantonal dès la clôture.

eaux Bernois. — Il vient d'accorder à une centaine d'étrangers, 11 Autrichiens, 9 Français et de ces nouveaux Saiss canton de Fribourg; phan, serrurier à Erlen, charbon à Mo, procuriste à Broc.

YERE

ompiers. — Tous niers, exclus du Corps pour un motif quelconque de remettre toutes les armes et d'équipement à la halle de mercredi 12 crt., de du soir.

es intéressés que la de ces effets les exécutés pénales. Passés heures seront prises mesures éventuels de pension, patrons, ment du matériel ou priés d'informer M. urrier du Corps, qui effets à domicile.

mpiers en activité de plus attentifs à l'asre du mercredi 12 crt.

Corps d'Officiers.

- Vendredi dernier, matin, un incendie un bâtiment en bois village de Sorens, qui habitait cette

maison n'eurent que le temps de se sauver; tout le mobilier était resté dans les flammes. Un jeune garçon de neuf ans, qui logeait à l'étage supérieur, ne répondit pas à l'appel de ses parents; il resta dans les flammes.

On ignore les causes de ce sinistre; on sait cependant que le feu avait envahi d'abord la grange, puis les combles; c'est probablement à cette circonstance que la jeune victime dut sa triste fin.

L'action des pompes dut se borner à protéger les maisons voisines.

Le bâtiment était la propriété de M. Auguste Gobet.

Bulle-Fribourg. — Le projet de MM. Fasel et Cie relatif à un service automobile entre Bulle et Fribourg par La Roche n'ayant pu se réaliser, les C. E. G. ont été chargés de ce service qui sera d'une grande utilité aux populations de la rive droite.

Le projet d'horaire, établi pour la période du 1^{er} mai au 30 septembre, est déposé aux préfectures de la Gruyère et de la Sarine, où le public peut le consulter et formuler ses réclamations.

Recensement fédéral du bétail du 19 avril 1916. — L'autorité communale veillera à l'exécution régulière du recensement sur le territoire de la commune politique. Elle confiera le recensement aux inspecteurs du bétail, au besoin, à leurs suppléants et à d'autres personnes compétentes; le cercle de recensement correspond au cercle d'inspection du bétail. En tête de la « liste des possesseurs de bétail », l'autorité communale inscrira le numéro d'ordre du cercle (N^o 1, N^o 2, etc.), délimitera ce dernier très exactement et communiquera cette liste à l'agent recenseur.

Chaque recenseur recevra de l'autorité communale, avant le 8 avril: a) un exemplaire du règlement fédéral du 2 novembre 1915; b) une liste des possesseurs de bétail; c) un nombre suffisant de cartes de possesseurs; d) une liste de recensement.

Les cartes de possesseurs devront être distribuées pour le mercredi 19 avril, jour du recensement; elles seront préparées par le recenseur qui indiquera le canton, le district, la commune, le N^o du cercle, celui de la carte et le nom du possesseur. La carte est remplie et signée par le possesseur ou son remplaçant; le recenseur donnera, au besoin, les instructions nécessaires aux personnes qui le désirent. La liste des possesseurs est dressée par le recenseur avant la distribution des cartes.

En vue de la bonne marche du recensement, il est nécessaire de lire très attentivement les instructions contenues dans chaque formulaire ou carte. Afin d'éviter les pertes de cartes, les agents recenseurs les recueilleront le 20 avril et remettront, avant le 29 avril, à l'autorité communale, tout le matériel de recensement, dûment recueilli et complété (art. 10 du règlement).

Les autorités communales et préfectorales se conformeront aux délais et instructions des art. 11, 12 et 13 du règlement, concernant le contrôle du matériel de recensement. Elles veilleront à l'établissement des tableaux récapitulatifs, vérifieront les additions horizontales et verticales et transmettront toutes les pièces aux autorités compétentes.

Bureau cantonal de Statistique.

Bureau cantonal de Statistique.

M. de D., 1^{er} lieutenant,

nous écrit: « Depuis nombre d'années, j'emploie au service militaire avec un plein succès vos délicieuses Pastilles Wybert-Gaba. Elles sont incomparables comme préventif des refroidissements, excellentes contre la soif et comme désinfectant de la bouche et des bronches. Rien ne vaut les Pastilles Wybert-Gaba. »

En vente partout, mais seulement en boîtes bleues, à 1 franc.

MODES

Réparation de chapeaux en tous genres; toutes garnitures sont acceptées.

Vve C. PEYRAUD

Boulangerie des Halles, BULLE.

FROMAGER

expérimenté cherche place pour le 15 avril ou le 1^{er} mai.

S'adresser à la S. A. suisse de publicité, Haasenstein et Vogler, Bulle, sous H 586 B.

ROMANEL

Source Providence découverte en 1776.

La Perle des eaux de table.

Digestif et diurétique incomparables. Recommandée par toutes les sommités médicales.

Limonaides citron et framboise à l'eau de Romanel.

Dépositaire pour Bulle et la Gruyère: **Félix Decroux, Bulle.**

Téléphone 112.

On demande

une fille de 20 à 35 ans, honnête et connaissant les travaux de la campagne.

S'adresser à la S. A. suisse de publicité Haasenstein et Vogler, Bulle, sous H 589 B.

On demande

des ouvriers pour travailler dans les plantations et terrassements.

S'adresser à Aug. Morand, rue de Vevey, N^o 546, Bulle.

André Bochud

constructeur, Bulle

demande des ouvriers forgerons, serruriers, tourneurs, ajusteurs, etc.

A vendre

à Vanlraz, près de la chapelle, une petite maison d'habitation, avec environ demi-pose de terre et un grand jardin. Eau intarissable.

S'adresser à Adrien Jacquet, à Vanlraz.

Mises juridiques

L'Office des poursuites de la Gruyère vendra en mises publiques, le samedi 15 avril crt., dès 2 heures du jour, à son bureau à Bulle, les immeubles appartenant à M. Alfred Udry, fils de Jacques, à Avry-devt. Pont, comprenant une maison d'habitation et champ.

L'Office des poursuites.

Café des Montagnards BROC

J'ai l'avantage de porter à la connaissance du public que j'ai remis la desservance du susdit café à M. Alph. Ruffieux.

Je remercie mon honorable clientèle pour la confiance qu'elle a bien voulu me témoigner et la prie de la continuer à mon successeur.

Comme par le passé, je continue mon COMMERCE DE BOIS, pour lequel on est prié de s'adresser à mon domicile ou au Café des Montagnards.

Aug. MORAND, Rue de Vevey 546, BULLE.

Me référant à l'avis ci-dessus, je me recommande à la bienveillance du public et m'efforcerai de mériter la confiance de ma clientèle par de bonnes consommations et un service prompt et soigné.

Alph. RUFFIEUX, Café des Montagnards, BROC.

JEUNE DAME

bonne éducation, désire trouver occupation dans bonne famille de Bulle. Peut enseigner le piano aux enfants. Ne demande pas de traitement.

S'adresser à la S. A. suisse de publicité Haasenstein et Vogler à Bulle, sous H 578 B.

A vendre ou à louer

à Bulle et aux environs, 15 domaines de 2 à 70 poses;

à Romont et aux environs, 20 domaines de 2 à 50 poses;

à Châtel St-Denis, 2 domaines de 20 à 25 poses;

à Bossonens, 2 domaines de 19 à 37 poses;

à Granges, 1 domaine de 31 poses, tout attenant; à Semsales, 3 domaines de 10, 28 et 66 poses, tout attenant, 29 poses en forêts.

Plusieurs cafés, auberges avec terre, maisons, boulangeries, scies, etc.

A louer, dans le canton de Vaud, plusieurs jolis cafés, peu de reprise.

S'adresser à Louis GENOUD, Cercle catholique, Bulle; tous les mardis, au St-Georges, à Romont.

ON DEMANDE

un comptable

sérieux et capable, pour une grande usine. Travail assuré.

S'adresser à la S. A. suisse de publicité Haasenstein et Vogler, Bulle, sous H. 596 B.

Mises de chédail.

Lundi 17 avril, à son domicile, au Chêne, à MARSENS, le soussigné exposera en mises, dès 1 heure: 1 hache-paille neuf, 1 caisse à purin, 1 romaine et un certain nombre d'objets trop longs à énumérer.

MOOSER Conrad.

A vendre

quelques forts chars et plusieurs harnais divers en bon état.

BEMY, camionneur, Bulle.

A louer

chambres meublées indépendantes.

S'adresser à la S. A. suisse de publicité Haasenstein et Vogler, Bulle.

Mises juridiques.

L'Office des poursuites de la Gruyère vendra en mises publiques, le vendredi 14 avril crt., dès 10 heures du jour, à domicile, 1 canapé, appartenant à M. Alexis Castella, au Daly, à Vuadens.

L'Office des poursuites.

Jeune fille

de 15 à 17 ans est demandée pour s'occuper des enfants. Entrée de suite.

S'adresser à la S. A. suisse de publicité Haasenstein et Vogler, Bulle, sous H 569 B.

On demande

2 cylindres et autres ouvriers à PUSINE DESPOND, BULLE.

A la même adresse sont demandés 1 maître domestique et des charretiers.

Mme F. Ormin

SAGE-FEMME

reçoit des pensionnaires à toute époque.

Consultations tous les jours. Téléphone 4588.

Confort. — Prix modérés.

Près de la Gare.

Rue de Berne, N^o 9, GENEVE.

Mises de fleuries.

Samedi 15 avril, à 2 heures de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville de Broc, le soussigné exposera en mises publiques, pour le terme de trois ans et par parcelles, les fleuries de ses propriétés sur le territoire des communes de Broc et Gruyères.

Les conditions seront lues avant les mises.

Adrien SUDAN, Broc.

AVIS

Les personnes désirant louer des parcelles pour jardins peuvent s'adresser au Bureau communal de Bulle jusqu'au 12 avril au plus tard

Commune de Bulle

Dépuratif Salsepareille Model

Le meilleur remède contre toutes les maladies provenant d'un sang vieilli ou de la constipation habituelle, telles que: Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Dartres, Eczémas, Affections scrofuleuses et syphilitiques, Varices, Rhumatismes, Hémorrhoides, Epouques irrégulières ou douloureuses surtout au moment de l'âge critique, Migraines, Névralgies, Digestions pénibles, etc. Goût délicieux. Ne dérange aucune habitude.

— 1 flacon fr. 3.50, 1/2 bout. fr. 5.—, 1 bouteille, pour une cure complète, fr. 8 fr.

Pharmacie centrale, Model et Madlener, rue du Mont-Blanc 9, Genève

Dépôt à Bulle: Pharmacie Gavin. Cron: Martinet, pharmacien.

Exigez bien la véritable Model.

VOUS TOUSSEZ??

Alors prenez vite de nos merveilleux et réputés

BONBONS DES VOSGES

Aux bourgeois de sapins des Vosges.

souverains contre rhumes, toux catarrhes.



Déposé.

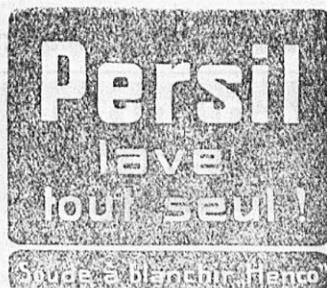
Goût agréable. — En vente partout. 20 ans de succès.

AVIS: Se méfier des imitations, lesquelles ne portent pas le mot VOSGES inscrit sur chaque bonbon. Seuls fabricants: BRUGGER et PASCHE, Genève.

Graines potagères

1^{er} choix, germination assurée.

E. ROULIN, au St-Michel, BULLE.



Articles pour l'hygiène.



ESSAIS gratuits de bandages herniaires !

ROBERT DUFÉY, bandagiste,
38, Place de la Gare, FRIBOURG

seul spécialiste du canton, fait journallement la démonstration et l'essai gratuits de bandages herniaires élastiques à ressort, etc.

Grand choix de ceintures ventrières.

Téléphone N° 3.50.

Objets de pansements.

Transport de billons.

La SCIERIE NESTLÉ prévient les propriétaires de chevaux qu'elle a de nouveau cette année un lot important de billons à transporter à son usine, depuis le Paffonet, proche du Muret. S'adresser pour traiter à son bureau, à Tour-de-Trême.

Cabinet dentaire

B. Pégaitaz, Bulle
Laboratoire moderne de Prothèse dentaire. Exécution soignée et garantie. Prix modérés. Téléphone 116.
Vendredi après midi, consultations à BROC.

L'achat de chaussures exige toute prudence en vue des prix renchérissés. Nos articles jouissent de la meilleure renommée tant pour la qualité que pour le bon marché. Demandez notre catalogue gratuit !

Rod. Hirt & fils
Lenzbourg.

„MERCURE“, Maison spéciale pour les Cafés.

Le numéro de Pâques 1916

DU

„MERCURE“

vient de paraître et sera remis gratuitement à toute personne qui le demandera à la

succursale du „MERCURE“.

Magasin de Chaussures

V^{ve} Sottas-Thalmann, Bulle,

Maison Barras, en face du Cheval-Blanc.

On y trouve toujours un grand choix de chaussures en tous genres, fines et ordinaires pour Messieurs, Dames et Enfants et malgré la forte hausse, les chaussures sont toujours à des prix sans concurrence.

Marchandises de 1^{er} choix. — Maison de confiance.

Se recommande.

TRANSPORTS FUNÉBRES à destination de tous pays.

Anselme MURITH Téléphone 121 Genève

CERCUEILS

de tous genres, tarifs très modérés.

Couronnes, articles funéraires, etc.

Dépôts pour le canton de Fribourg :

BULLE, M. Emile Judet, relieur ; FRIBOURG-VILLE, M. Fernand Blochinger, magasin et dépôt, Rue de l'Université, 6, Téléphone; CHATEL-SAINT-DENIS, M. Emile Schroeter; ROMONT, M. Charles Clément, ébéniste; ESTAVAYER-LE-LAC, MM. Dietrich frères, ébénistes.

Graines potagères et de fleurs

de parfaite sélection et d'excellente germination.

Tobie BEO, Bulle.

La vieille renommée de cette maison est une recommandation qui ne nécessite aucun commentaire.

Ensuite de transformation de l'Hôtel Moderne, le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il dessert, depuis le 1^{er} avril, l'établissement du

CAFÉ MODERNE

à BULLE

avec grande salle pour Sociétés, jardin ombragé, garage, abri pour voitures et écuries.

Consommations de 1^{er} choix.

Service soigné.

Se recommande :

Ls. YERLY, gérant agricole.

GOUDRON BURNAND

supérieur à tout autre

contre Rhumes, Toux, Catarrhes, Bronchites, etc.

1 fr. 50, Pharmacie Burnand, Lausanne, et toutes pharmacies.

Mises d'immeubles.

M. Louis COMBA, à Albeuve, exposera en vente, par voie de mises publiques, mardi 18 avril courant, dès 10 heures du matin, dans une chambre particulière de l'Auberge des Sciernes d'Albeuve, les immeubles suivants appartenant à son pupille, M. Aloys Comba, feu Joseph, et sis aux Sciernes d'Albeuve :

Article 554, *Au Bas*, N° 127, 1/2 grange, écurie de 6 perches 90 pieds.

Article 555a, *Au Bas*, pré de 2 poses 257 perches.

Article 918, *La Cerniat*, N° 140, 1/2 grange, écurie de 9 perches 40 pieds.

Article 919, *La Cerniat*, pré de 4 poses 53 perches.

Les conditions de mises sont déposées au bureau du notaire soussigné.

Bulle, 3 avril 1916.

Joseph PASQUIER, not.

BOUCHERIE - CHARCUTERIE

Nous avons l'avantage d'informer notre honorable clientèle que nous continuons à exploiter la boucherie Enkerli, en ayant comme desservant M. HENRI BAUDÈRE. Disposant toujours de marchandises de première qualité, nous espérons continuer à mériter la confiance de tous nos anciens clients. — Prix les plus bas du jour.

Achat constant de bétail 1^{er} choix.

Demandons pour aider aux travaux de la boucherie et tenir la caisse une jeune fille de 20 à 30 ans, robuste et de toute confiance. Entrée de suite, gage suivant entente.

Se présenter au Gérant de la Société avec certificat ou livret scolaire.

Société coop. de consommation „La Prévoyance“ Bulle.

A VENDRE

une bonne maraîche de 4 poses avec bois. Situation en Romanens et Châteland. Prix favorable.

S'adresser à E. Deillon, à Vuisterternens-dev. Romont.

Les achats de papier

se font à 6 cts. le kg. chez Paul SCHURCH, chiffonnier, Magasin Mourlevat BULLE.

Rideaux brodés.

Grands et petits rideaux en mousseline, tulle et tulle application, par paire et par pièce, vitrage, brise-bise, etc. Vente directement au consommateur. — Echantillons par retour du courrier.

H. METTLER, Hérisau.

Fabrique spéciale de rideaux brodés.



ABONNEMENTS
Suisse. . . 1 an, Fr. 4.50
" " " " 6 mois : 2.50
Etranger. 1 an : 5.—
" " " " 6 mois : 3.—
payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

Les conséquences

d'u

Le jugement du tribunal de la III^e division condamniste Froidevaux à la réclusion a été réformé par le tribunal de cassation militaire jugé sur les faits établis par le premier jugement ; il n'a pas tendu l'accusé à nouveau non plus tenu compte des faits nouveaux qui, depuis, ont été établis de manière irréfutable que le jugement de Froidevaux était l'œuvre de fondement. Le Tribunal a écarté le motif de fraude de publication illicite de l'acte de publication, pour ne retenir que l'atteinte à l'honneur. Le jugement est réformé et l'accusé a été frappé de treize mois de prison. En outre, la condamnation de Froidevaux est gratifiée de 100 francs. Bien que dur encore pour l'accusé, le jugement de cassation militaire est moins un cinquantième de la III^e division. Ce jugement a été bien plus violent en ce qui est une peine infligée à l'accusé, et ce qui est une peine infligée à l'accusé, et ce qui est une peine infligée à l'accusé, et ce qui est une peine infligée à l'accusé.

En outre, la condamnation de Froidevaux est gratifiée de 100 francs. Bien que dur encore pour l'accusé, le jugement de cassation militaire est moins un cinquantième de la III^e division. Ce jugement a été bien plus violent en ce qui est une peine infligée à l'accusé, et ce qui est une peine infligée à l'accusé, et ce qui est une peine infligée à l'accusé.

En outre, la condamnation de Froidevaux est gratifiée de 100 francs. Bien que dur encore pour l'accusé, le jugement de cassation militaire est moins un cinquantième de la III^e division. Ce jugement a été bien plus violent en ce qui est une peine infligée à l'accusé, et ce qui est une peine infligée à l'accusé, et ce qui est une peine infligée à l'accusé.

En outre, la condamnation de Froidevaux est gratifiée de 100 francs. Bien que dur encore pour l'accusé, le jugement de cassation militaire est moins un cinquantième de la III^e division. Ce jugement a été bien plus violent en ce qui est une peine infligée à l'accusé, et ce qui est une peine infligée à l'accusé, et ce qui est une peine infligée à l'accusé.

En outre, la condamnation de Froidevaux est gratifiée de 100 francs. Bien que dur encore pour l'accusé, le jugement de cassation militaire est moins un cinquantième de la III^e division. Ce jugement a été bien plus violent en ce qui est une peine infligée à l'accusé, et ce qui est une peine infligée à l'accusé, et ce qui est une peine infligée à l'accusé.

En outre, la condamnation de Froidevaux est gratifiée de 100 francs. Bien que dur encore pour l'accusé, le jugement de cassation militaire est moins un cinquantième de la III^e division. Ce jugement a été bien plus violent en ce qui est une peine infligée à l'accusé, et ce qui est une peine infligée à l'accusé, et ce qui est une peine infligée à l'accusé.

En outre, la condamnation de Froidevaux est gratifiée de 100 francs. Bien que dur encore pour l'accusé, le jugement de cassation militaire est moins un cinquantième de la III^e division. Ce jugement a été bien plus violent en ce qui est une peine infligée à l'accusé, et ce qui est une peine infligée à l'accusé, et ce qui est une peine infligée à l'accusé.

En outre, la condamnation de Froidevaux est gratifiée de 100 francs. Bien que dur encore pour l'accusé, le jugement de cassation militaire est moins un cinquantième de la III^e division. Ce jugement a été bien plus violent en ce qui est une peine infligée à l'accusé, et ce qui est une peine infligée à l'accusé, et ce qui est une peine infligée à l'accusé.